

— Le document publié et commenté par M. É. POMMIER dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome (1954, t. LXVI, 293-322) constitue une source précieuse pour l'histoire de la Réforme en Italie. En suivant *L'Itinéraire religieux d'un moine vagabond italien au XVI^e s.*, d'après sa déposition d'octobre 1553 devant le tribunal de l'Inquisition à Venise (Archivio di Stato, Venise, Santo Ufficio, busta 11), on peut mesurer la violence de la crise intellectuelle et morale qui a secoué les dissidents, tel ce Giovanni Laureto di Buongiorno, qui fut d'abord olivétain à Naples, quitta son couvent, entra dans une maison de chanoines réguliers, puis se réfugia successivement à Plaisance (protégé par Isabelle Bersagna, femme du gouverneur de Charles-Quint) et à Padoue, pour revenir à Naples d'où il retournera à Padoue. Il finira par échouer à Salonique, étudiant l'hébreu avec les rabbins. Il réussit à leur échapper et à rejoindre Venise, avec le désir de renoncer à ses erreurs et d'obtenir l'absolution de ses fautes. Adeptes de Valdès, séduit ensuite par l'anabaptisme, on le devine, comme beaucoup d'autres réformés, soucieux d'information personnelle et d'un contact direct avec les sources. R. R.

— Dans un diplôme d'études supérieures présenté à la Sorbonne en 1952 et dont une partie est publiée dans la *Revue de l'Assistance publique à Paris* (1954, 5^e année, p. 291-306), M. Michel PORTAL a réuni un dossier intéressant sur un personnage ecclésiastique de l'Ancien régime, *Le Grand Aumônier de France (jusqu'à la fin du XVII^e s.)*. N'ayant eu au moyen âge qu'un rôle modeste, il vit son influence grandir au XVI^e s. (le titre de « Grand Aumônier de France » apparaît en 1543). Exercée par des personnages comme Pierre Du Chastel, Jacques Amyot, les cardinaux Du Perron et François de La Rochefoucauld, la charge déclina dans la seconde moitié du XVII^e s., Louis XIV ne laissant au titulaire que la juridiction sur les Quinze-Vingts et les Six-Vingts de Chartres (1671), après lui avoir retiré déjà l'administration de l'Hôpital Général de Paris (1656). Distributeur des aumônes royales, dans un secteur qui paraît limité aux lieux de séjour de la cour, et sans pouvoir remédier à toutes les misères, le Grand Aumônier, au temps de la plus grande extension de sa charge, jouissait d'un pouvoir général de surveillance sur l'ensemble des établissements charitables du royaume. Enfin, il était le supérieur direct, non seulement des Quinze-Vingts de Paris et des Six-Vingts de Chartres, mais aussi de l'Hôtel-Dieu de Rouen et de l'hôpital des Haudriettes à Paris (jusqu'à sa suppression, en 1622). Les communautés religieuses hospitalières échappant à sa juridiction passèrent sous l'autorité des évêques, à l'exception de celles de la ville et des faubourgs de Paris. M. Portal a dressé la liste des grands aumôniers depuis Geoffroy de Pompadour (fin du XV^e s.) jusqu'à Pierre du Cambout de Coislin (mort en 1706). R. R.

— Au cours d'une communication faite à la Société historique du XIV^e arrondissement de Paris, publiée par *Les Amis de saint François* (N^o 71, 1954-Janvier-mars 1955, p. 14-32), *Étude sur la Chartreuse de Vauvert-lès-Paris*, le P. RAOUL, O.F.M. Cap., a retracé l'histoire du monastère établi à Vauvert dès le règne de S. Louis et dont les bâtiments disparurent au début du I^{er} Empire. Commencée en 1260, l'église ne fut achevée qu'en 1325, la construction des autres lieux monastiques, en particulier des cellules, se poursuivant au cours du XIV^e

s., grâce à de nombreuses donations et fondations provenant des rois, des princes et aussi de la bourgeoisie parisienne. Ses possessions, déjà importantes à Paris, s'étendaient à la Normandie et à la Brie. Au début du xvii^e s., avec dom Beau cousin, l'influence du monastère fut considérable au point de vue spirituel, mais la crise janséniste devait lui être fatale. En 1725, quinze chartreux insoumis décidèrent de s'exiler en Hollande. Réduite à vingt-sept prêtres et à quatre convers en 1790, la communauté, où le désordre s'était introduit dès la seconde moitié du xviii^e s., ne devait pas survivre à la Révolution. Le dernier prieur, dom Félix de Nonant, fut exécuté le 20 messidor an II. Le souvenir de ce monastère parisien n'est gardé aujourd'hui que par les célèbres peintures de la *Vie de saint Bruno*, exécutées entre 1645 et 1647 pour le petit cloître, par Eustache Lesueur, qui mourut à la Chartreuse en 1655. R. R.

— On sait comment furent déçus les espoirs formés par la monarchie française et par la papauté lors du mariage d'Henriette de France et de Charles I^{er} d'Angleterre. Tout reposait sur les clauses du contrat de mariage du 3 mai 1625 telles que Richelieu avait tenu à honneur de les faire adopter. L'importance politique des contrats de mariage princiers tout au long du xvii^e s. justifie l'étude juridique détaillée dont ils ont été l'objet de la part de M^{lle} Monique VALTAT : *Les contrats de mariage dans la famille royale en France au XVII^e s.* (Paris, Picard, 1953. In-8, 199 p. Fr. fr. 850). On retiendra en particulier le titre III de la 2^e partie : « Le régime matrimonial des souverains étrangers mariés à des filles de la Maison de France ». Sur le contrat de Marie-Thérèse et les prétentions que la Cour de France sut en tirer pour la succession d'Espagne, les renseignements sont malheureusement un peu dispersés. Pour le mariage de M^{me} de Maintenon, mariage canonique secret mais non clandestin, il n'y eut pas de contrat. A. DES M.

— Les problèmes humains qui ont caractérisé pour les nations européennes la grande expansion coloniale des xvii^e et xviii^e s. ont retenti trop profondément sur la mentalité générale du xviii^e pour que l'histoire de l'Église puisse les ignorer. Pour la France, les nombreux travaux de M. Gabriel DEBIEN montrent la route dans un domaine qui en est encore au stade de défrichement. Cependant ce que nous pouvons déjà en apercevoir soulève trop de problèmes religieux et moraux pour ne pas être signalé dans cette chronique. Du point de vue religieux, on ne s'intéresse en général guère qu'au mouvement missionnaire de La Dauversière et de ses émules au Canada. Il ne faudrait cependant pas considérer ce genre de préoccupation comme la règle générale du peuplement colonial français. Dans les Antilles, la brutalité des conditions du peuplement, du travail et de la rémunération est autrement significative pour l'histoire des méthodes d'exploitation coloniale. On lira donc avec grand profit de M.G.D. : *La Société coloniale aux XVII^e et XVIII^e s. Les Engagés pour les Antilles, 1634-1715* (Biblioth. d'Histoire coloniale. Paris, Larose, 1952. In-8, 279 p.). Outre beaucoup de détails précis sur les clauses des contrats d'engagement, le personnel, le genre de vie, un chapitre retiendra surtout l'attention, le chap. IX, où l'A. traite des déportés protestants (1686-1688) et d'une façon générale du peuplement protestant dans les Iles au xvii^e s. ; car malgré une interdiction de principe, dès 1688 on signale des protestants dont